

Décision n° 03-104 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 30 janvier 2003 modifiant les autorisations délivrées à des sociétés d'établir et d'exploiter un réseau radioélectrique indépendant à usage privé du service mobile terrestre (2RP) et attribuant les fréquences associées

Titulaire	Commune de l'utilisateur	Département	Fréquence d'émission en MHz
RHODIA ELECTRONICS AND CATALYSIS	LA ROCHELLE	17	155,9000
MAIRIE DE DRAGUIGNAN	DRAGUIGNAN	83	161,4000
MAIRIE ST PIERRE DE CHARTREUSE	ST PIERRE DE CHARTREUSE	38	152,2625
MAIRIE ST PIERRE DE CHARTREUSE	ST PIERRE DE CHARTREUSE	38	159,0375
MAIRIE ST PIERRE DE CHARTREUSE	ST PIERRE DE CHARTREUSE	38	159,2250
ASSOCIATION FONCIERE URBAINE	SEVRAN	93	443,6125
CHU DE TOULOUSE	TOULOUSE	31	466,3500
CHU DE TOULOUSE	TOULOUSE	31	154,3375